

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9790

RESTRICTION DE CIRCULATION  
TRAVAUX FIBRE SUR LE CHEMIN DE HALAGE POUR VNF

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route  
Vu la demande présentée par la société BOUYGUES-ES à Barentin, qui va réaliser des travaux pour le passage de fibre sur le chemin de halage pour le compte de VNF  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation sera restreinte au droit du chantier du 13/03/2023 au 07/04/2023 rue de l'Ermitage et chemin de l'Aa, sur la section du chemin de halage comprise entre les limites communales avec St-Momelin et Holque.

**Art 2** : Le chantier sera interdit au public.

**Art 3** : Les travaux ne devront en aucun cas empêcher le passage des véhicules de secours (pompiers, gendarmerie, ambulances, etc.), des véhicules du SIROM, et des véhicules des riverains, étant donné la configuration à voie unique des rues concernées.

**Art 4** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par l'entreprise.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise BOUYGUES-ES et VNF
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 10/03/2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



  
Daniel DESCHODT.